

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019

Objet : **PROJET DE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL ET LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AIN**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL - VERNE

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

La CCI de l'Ain avec la communauté de communes de la Côtère à Montluel et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain, ont échangé pour décentraliser sur ce territoire, chaque année, 8 actions collectives, des ateliers ou des formations, avec un financement de 400 euros par action, soit 1600 € par Chambre consulaire et par an.

Pour la CCI, il s'agit de 4 ateliers : RGPD, numérique, environnement/énergie et réglementation internationale. Ce projet peut servir de test au déploiement d'actions financées par les collectivités d'une part et avec la CMA d'autre part.

Il vous est donc demandé de bien vouloir valider la convention avec la communauté de communes de la Côtère à Montluel et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain dans les conditions exposées.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-Président Secrétaire, approuve la convention avec la Communauté de Communes de la Côtère à Montluel et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain, selon les conditions exposées ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

